

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

#### Arrêté du 31 décembre 2016 accordant la délégation prévue à l'article L. 131-14 du code du sport

NOR : VJSV1700238A

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 131-14 et R. 131-25 ;

Vu l'arrêté (NOR : VJSV1700226A) du 31 décembre 2016 accordant la délégation prévue à l'article L.131-14 du code du sport ;

Vu l'arrêté (NOR : VJSV1700230A) du 31 décembre 2016 accordant la délégation prévue à l'article L.131-14 du code du sport ;

Vu l'avis du Comité paralympique et sportif français en date du 12 décembre 2016 ;

Vu l'avis du Comité national olympique et sportif français en date du 15 décembre 2016,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – La délégation prévue à l'article L. 131-14 du code du sport susvisé est accordée jusqu'au 31 décembre 2020 à la Fédération française handisport pour toutes les disciplines pratiquées par des personnes handicapées physiques ou visuelles ou sourdes ou malentendantes à l'exception des disciplines suivantes déléguées par les arrêtés susvisés aux fédérations sportives agréées :

Fédération française de canoë-kayak : para-canoë.

Fédération française d'équitation : para-dressage.

Fédération française de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées : para-judo.

Fédération française de karaté et disciplines associées : para-karaté.

Fédération française de rugby à XIII : para-rugby à XIII.

Fédération française de ski nautique et de wakeboard : para-ski nautique et para-wake pour tous les modes de traction motorisée.

Fédération française de surf : para-surf.

Fédération française de taekwondo : para-taekwondo.

Fédération française de tennis : para-tennis.

Fédération française de tir : para-tir.

Fédération française de triathlon : para-triathlon, para-duathlon

Fédération française de voile : para-voile.

Fédération française de volley-ball : para-volley.

**Art. 2.** – La directrice des sports est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 31 décembre 2016.

Pour le ministre et par délégation :

*La directrice des sports,*

L. LEFÈVRE